

Montreuil,
le mardi 30 janvier 2024

Émetteur : Direction des Etudes et Statistiques – Kouamé YAO - sostbfp@ucanss.fr

Objet : Formation professionnelle ; application « Tableau de bord de la formation professionnelle »

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss lance la campagne 2024 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2023, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition sur le site de l'Ucanss les éléments permettant de calculer votre taux d'accès à la formation pour le **15 mars 2024**, ainsi que le reste du questionnaire pour le **22 avril 2024 au plus tard**.

Cette année encore, **tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés**, dont les caisses nationales et les organismes qui emploient moins de 10 salariés.

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Vous pourrez ainsi disposer d'une plaquette personnalisée qui vous permettra de comparer les données de votre organisme avec celles de l'Institution et des organismes de votre branche de législation (accessible sur le site aux Directeurs, agents de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

1 - Une enquête revue et actualisée

Régulièrement adapté au fur et à mesure des réformes, le tableau de bord de la formation professionnelle tient compte des dernières évolutions dont celles issues de la loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » et du protocole du 19 décembre 2019 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 30 avril 2020.

Parmi les évolutions de cette édition 2024, quelques ajustements et améliorations ont été apportées, avec notamment :

- L'ajout d'un onglet Pro-A, permettant d'avoir de la visibilité sur la suite donnée aux Pro-A terminées en 2023 en termes de changement d'emploi et/ou d'évolution professionnelle du bénéficiaire, afin de compléter les données Pro-A fournies par Uniformation ;
- Par ailleurs, afin alléger la charge de saisie, les onglets suivants ont été supprimés de l'enquête TBFP 2024 :
 - Désignation des référents emploi-formation ;
 - Contrats de service civique.

2 - Les informations pratiques relatives à cette application

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'accès et la sécurisation des données

L'application est accessible, depuis le 25 janvier 2024, sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous : <https://tbfp.ucanss.fr>.

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à sostbfp@ucanss.fr.

Aide en ligne

Une notice d'aide en ligne entièrement actualisée - intégrant les éclairages et précisions sur les évolutions prises en compte dans cette nouvelle version - est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle BERTIN

Directrice